REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :
Monsieur Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Said DSOULI, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUCQ, Véronique BRUNATI
Jamal HRAIBA de la délibération n°2024-6 à la délibération n° 2024-14 incluse
Suzy LEMOINE de la délibération n°2024-9 à la délibération n°2024-14 incluse

Absents excusés représentés :
Sandrine GRANDGAMBE représentée par Noura DALI OUHARZOUNE
Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT
Florence BARONE représentée par Véronique BRUNATI
Ahmed KABA représenté par Jarina SAMAD
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Sarith SA représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE
Cristina MORAIS représentée par Dalale BELHOUT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Patrick LEBOUCQ
Hélène DENIAU représentée par Murielle BERNARD
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN
Jamal HRAIBA représenté par Fouzi BENTALEB de la délibération n°2024-1 à la délibération n°2024-5 incluse
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING de la délibération n°2024-1 à la délibération n°2024-8 incluse

Absent : Mohamed KAMLI.

Secrétaire : M. Abdelhay FARQANE

Administration : M. BERNARDET- M. TRAN- Mme AOUSTIN- M. AGHACHOUI- Mme LOUIS- M. AMARI- Mme COTTE- Mme MONNIER

Le Conseil municipal,

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à :18h00

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
1	Relevé des décisions du n°2023-137 au n°2023-168 incluse et n°2024-1 au n°2024-14 incluse	Approuvé à l'unanimité
2	Approbation du Procès-verbal du 13 novembre 2023	Approuvé à la majorité de 37 voix pour, 1 NPPV M. MALANDAIN NPPPV
3	Approbation du Procès-verbal du 11 décembre 2023	Approuvé à l'unanimité
4	Modification de la délibération n°2021-166 du 22 Novembre 2021- Remplacement de Madame Sandrine GRANDGAMBE en tant que représentante pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association de Trappes Entraide Loisirs (TEL).	Approuvé à l'unanimité
5	Rapport d'activité 2022 société Géraud	Approuvé à l'unanimité
6	Approbation de la convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique entre l'Académie de Versailles et la Ville de Trappes pour l'école maternelle Montaigne	Approuvé à l'unanimité

7	Avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence relative à la mise en œuvre et au suivi du dispositif de 'déclaration de mise en location' et d'autorisation préalable à la mise en location entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune de Trappes	Approuvé à l'unanimité
8	Mise à jour du tableau des emplois de la Ville	Approuvé à l'unanimité
9	Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	Approuvé à l'unanimité
10	Délibération relative à la mise en place d'une prime exceptionnelle pour le personnel permanent du centre de santé Jacques Fribourg conformément au décret n°2023-860 du 6 septembre 2023 au sein de la Ville de TRAPPES.	Approuvé à l'unanimité
11	Approbation de la convention d'adhésion auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile de France, relative à la protection sociale complémentaire santé.	Approuvé à l'unanimité
12	Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires UDLT	Approuvé à l'unanimité
13	Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires "Amicale des locataires PG JL HD "	Approuvé à l'unanimité

14	Adhésion au Réseau National des Maisons des Associations	Approuvé à l'unanimité
15	Motion-Pendant que les dividendes s'envolent, l'austérité ruisselle sur les communes.	Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 5 abstention(s) M. CORDIN- M. NASROU- M. LEBOUCQ – Mme CLERTE-DURAND- Mme GOMILA
16	Motion-Contre la loi immigration, défendons les principes universalistes qui font la force et l'honneur de la France.	Approuvé à la majorité de 32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstention(s). Contre : Mme GOMILA Abstentions : M. CORDIN – M. LEBOUCQ – M. NASROU – Mme CLERTE-DURAND – M. MALANDAIN

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.
Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 55.

Publié pour affichage sur le site de la ville le

Pour extrait certifié conforme
Trappes, le 28 FEV. 2024

Ali RABEH
Maire de Trappes

MAIRIE DE TRAPPES (78190)
Cabinet du Maire